



Fiche technique à l'usage des animateurs Well Camp.

« Les bonnes pratiques en matière de feuillées »

Objectif : sensibiliser les mouvements de jeunesse à l'usage des bonnes pratiques en matière de feuillées.

Contexte : la présence de nombreux camps de jeunes en été dans certaines régions peut engendrer une pression environnementale non négligeable sur les eaux de surface et souterraines. Afin de réduire l'impact de ces camps, il est important d'utiliser de bonnes pratiques pour la mise en place des feuillées. A titre d'exemple, dans les Cantons de l'Est, afin d'éviter la pollution de l'eau par les feuillées, l'utilisation de toilettes mobiles (Cathy cabines ou toilettes sèches) est obligatoire.

Rôle de l'animateur Well Camp : Le rôle de l'animateur dans ce cas sera :

- 1) d'informer les jeunes des bonnes pratiques en matière de feuillées, d'une part en leur fournissant une fiche pratique et d'autre part en répondant à leurs questions
- 2) de vérifier la bonne application de ces mesures

Bonnes pratiques :

Pour qu'une toilette ait un impact minimum sur l'environnement, il faut favoriser au maximum la bonne dégradation des déjections qu'elle recueille. Pour cela, une bonne oxygénation est nécessaire.

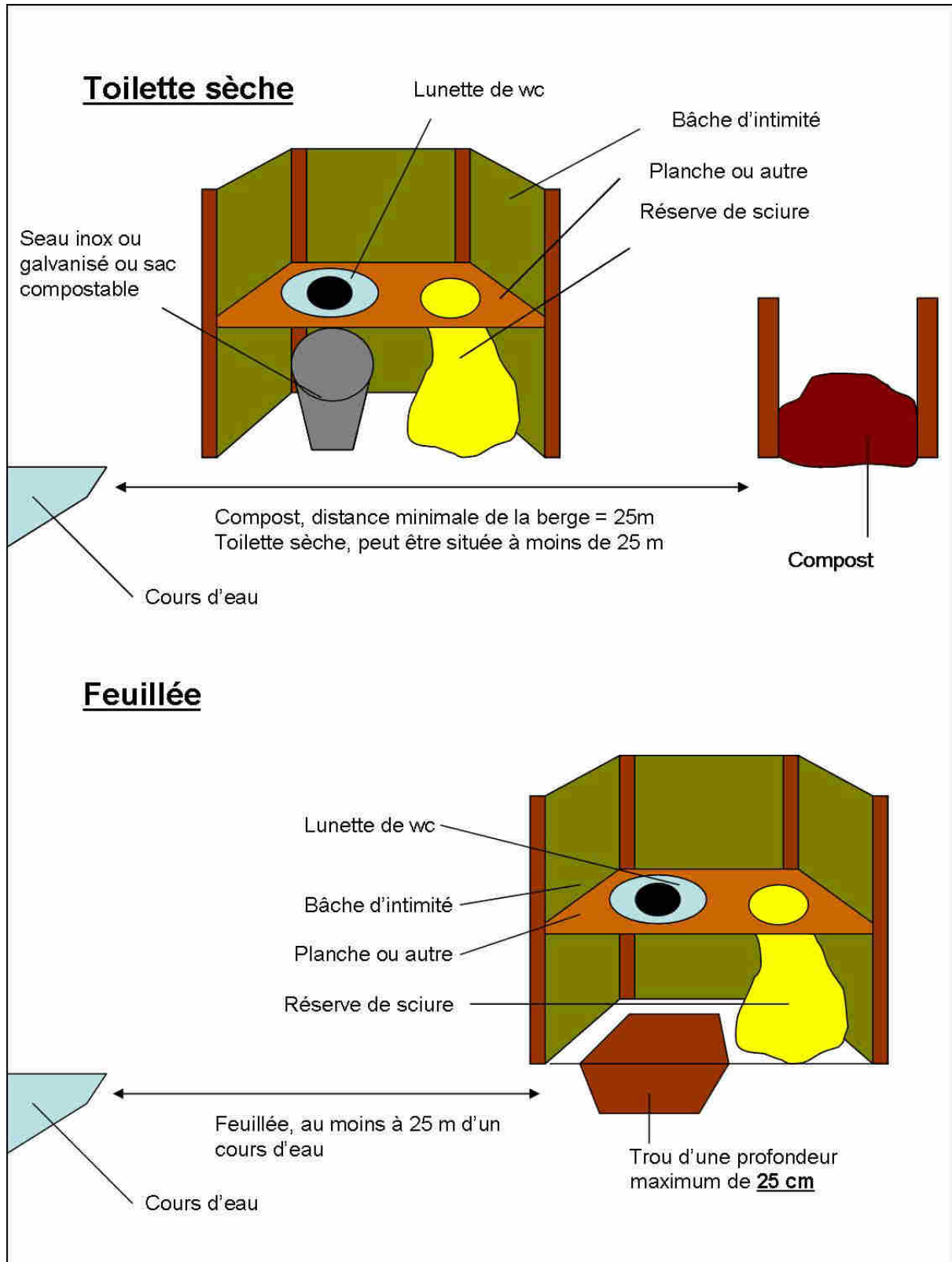
- **Toilettes sèches :**

Il faudra donc toujours privilégier le hors sol et pour cela, choisir le système de toilette sèche qui sera vidée régulièrement et compostée à l'air libre. Si la toilette est bien gérée et qu'on y ajoute suffisamment de sciure, ce système offre en outre plus de confort qu'une feuillée classique puisqu'elle génère moins d'odeurs (Voir plan toilettes sèches).

- **Feuillées :**

S'il n'est pas possible, pour diverses raisons de réaliser une toilette sèche, il faudra privilégier une feuillée de faible profondeur **située à 25 m au moins du cours d'eau** le plus proche (même s'il s'agit d'un tout petit ruisseau). La feuillée sera rebouchée au fur et à mesure avec de la sciure ou des feuilles mortes et ne sera recouverte avec de la terre qu'en fin de camp. **La profondeur du trou devra être de 25 cm au grand maximum** afin de permettre une bonne décomposition des matières organiques.

Plan de la toilette sèche et de la feillée bio maîtrisée



Contrat de rivière pour la Lesse ASBL

N° d'entreprise 0894.160.351
Rue de Dewoin 48
5580 Rochefort
Tel : 084/222 665

www.crlesse.be
info@crlesse.be